

U Yvelines

Spécial Stage

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,
la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gauthier

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : 21/02/19

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°105

Février

Mars

2019

ÉDITO

Gardons le CAP!!! Malgré les différentes mobilisations des derniers mois, le gouvernement Macron-Philippe maintient sa volonté de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique d'ici la fin du quinquennat. C'est dire l'intérêt porté aux services publics dans notre pays.

Le mercredi 13 février 2019, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics a présenté aux organisations syndicales le projet de « loi de transformation des services publics » (CAP 22).

Sous couvert d'une « transformation des services publics », le projet de loi affiche notamment deux objectifs : « une amélioration des services publics » tout en « diminuant la baisse des dépenses publiques pour les contribuables » (-3 points de PIB d'ici 2022). La FSU continue de dénoncer cette logique comptable qui consiste à penser qu'on peut faire mieux avec moins, sous couvert de modernisation. La dématérialisation et/ou globalisation des services publics continueront de les éloigner des citoyens.

De plus, ce projet de loi prévoit la remise en cause des défenses individuelles et collectives en retirant l'essence des commissions paritaires et donc de droits syndicaux gagnés après des luttes collectives.

Alors nous aussi... gardons le CAP! La FSU continuera de combattre ces pensées libérales qui veulent faire du service public un outil productiviste et rentable. Il faut faire cesser l'idée que

les services publics sont une charge pour les contribuables. Ils sont la garantie d'une neutralité et d'un service rendu équitablement à la population. Ils sont déjà malmenés avec des personnels en souffrance. Ils risquent de disparaître pour adopter une forme déshumanisée.

Ce n'est que par l'action collective dans la durée et dans le rapport de force que nous pouvons faire reculer ce gouvernement. La mobilisation inter-syndicale public-privé du 5 février 2019 n'était que le début de la mobilisation : la FSU78 est favorable à s'emparer de la date du 19 mars proposée par la CGT pour continuer à mettre la pression sur un gouvernement qui n'a, entre autre, pas renoncé à réformer les retraites, toujours dans la même droite ligne inégalitaire et libérale.

Pour la section départementale FSU
Ouarda BENKHANOUCHE

Depuis quelques années, le vocabulaire de « l'individualisation » s'est imposé à tous les niveaux de notre système scolaire. Dès la maternelle, les activités proposées doivent être pensées en fonction de chaque élève et de ses envies d'y participer ou non. À l'école primaire comme au collège, la prise en charge des élèves se doit d'être « individualisée », l'aide « personnalisée » et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques se faire selon des protocoles « individuels ». La réforme du lycée prétend pour sa part offrir une « carte de formation » garantissant la liberté de chaque élève à choisir son orientation au plus proche de ses aspirations. Parcoursup et le post-bac s'inscrivent dans une même logique en proposant des « parcours de formation personnalisés » afin de faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur, et d'assurer, le cas échéant, la remédiation

pour les étudiants qui n'auraient pas la maîtrise de tous les attendus.

Comment ne pas mettre en perspective ces éléments de langage d'une prétendue « école de la confiance » avec, dans le monde du travail, la destruction des garanties collectives, la casse systématique du Code du travail, la remise en question de la retraite par répartition ? N'est-il pas frappant de voir à quel point l'école prépare les élèves à accepter l'individualisme sous prétexte de promouvoir d'une part la sélection et de l'autre le mérite ? En revanche, la question des moyens et de la formation pour assurer le suivi personnalisé des plus fragiles n'est jamais sérieusement abordée, hormis lorsqu'il s'agit de vanter les mérites des CP et CE1 à 12 élèves par classe. Ce stage syndical sera l'occasion d'interroger nos pratiques au regard de cette problématique. Mais plutôt que de

jetter le bébé de l'individu avec l'eau du bain du libéralisme, nous souhaiterions ouvrir un véritable espace de discussion pédagogique en nous posant les questions suivantes :

- Comment faire en sorte que le Service public d'Éducation soit encore porteur d'un projet collectif sans pour autant nier la singularité des élèves, des étudiants ?
- En quoi l'adaptation et la différenciation peuvent-ils accompagner le projet d'une école émancipatrice pour toutes et tous ?

Le défi de la massification de l'enseignement doit être pris au sérieux sous peine de faire le jeu des déterminismes sociaux. Cette controverse, vieille comme l'école, revêt aujourd'hui un caractère d'urgence dans le contexte que nous connaissons.

« L'INDIVIDUALISATION DANS NOTRE SYSTEME SCOLAIRE » LYCÉE LE CORBUSIER DE POISSY, JEUDI 18 AVRIL 2019 DE 9H À 16H30

Pour animer notre stage, nous accueillerons deux intervenants : Maria-Alice Médioni et Pierre Chantelot dont vous trouverez les écrits en page 3.

Maria-Alice Médioni a enseigné l'espagnol et la didactique des langues au Centre de langues de l'Université Lumière Lyon 2. Elle est actuellement responsable du Secteur Langues du Groupe français d'Education nouvelle (GFEN). Une partie de ses travaux portent sur les inégalités scolaires et

sociales, les pratiques professionnelles et pédagogiques, la formation et le développement professionnel des enseignants, le curriculum et contenus d'enseignement, les apprentissages et difficultés d'apprentissage, la didactique des disciplines.

Pierre Chantelot est enseignant de mécanique à l'université de Marne la Vallée. Il est également secrétaire national du SNESUP-FSU en charge des formations supérieures.

Le stage se déroulera le jeudi 18 avril 2019 au lycée Le Corbusier de Poissy. Le stage débutera à 9h mais un accueil sera organisé par les militants FSU, autour d'un café, dès 8h30.

Si vous souhaitez y participer, pensez à en faire la demande auprès de l'administration 1 mois avant et prévenez la section départementale de la FSU dès que possible (voir encart).

Il n'y a d'apprentissage qu'individuel. C'est toujours un individu qui apprend, et lui seul. Paradoxalement, il ne peut le faire seul, il ne peut le faire qu'en interaction avec les autres. Il n'y a d'apprentissage que dans des interactions. Mais les interactions avec l'enseignant seul ne sont pas suffisantes pour apprendre, elles peuvent même constituer des obstacles...

Si l'acte d'apprendre est un acte singulier, individuel (on n'apprend pas à l'enfant, c'est lui qui apprend) pour autant, l'apprentissage se construit dans un cadre socialisé : « j'apprends avec et contre les autres ». Avec représente la coopération, contre, la contradiction,

la confrontation. Éduquer c'est être dans les deux logiques à la fois, synthèse réalisée dans l'expression chère au GFEN « d'auto-socio-construction des savoirs ».

L'individualisation (ou la différenciation avec laquelle elle est notamment associée) se révèle trop souvent un leurre : stratégie de compensation, de remédiation, elle favorise la compétition et le chacun pour soi, la mise en concurrence des individus, des disciplines, des établissements, l'accroissement des inégalités, et au premier chef des inégalités dans l'accès au savoir.

Un des enjeux du stage pourrait être

de comprendre comment des solutions de « bon sens » se révèlent être des stratégies d'exclusion, et de réfléchir, au contraire, à comment « créer les conditions de la réussite de tous en refusant une idéologie de la méritocratie, en créant les conditions d'une égalité réelle contre « l'égalité des chances », contre le retour de l'idéologie des dons et du handicap socioculturel et de l'individualisation à outrance. Ce défi nous amène à interroger les conceptions dominantes du savoir et de la création et à repenser les modes de transmission des savoirs et de la culture ».

Contribution de Maria-Alice MEDIONI



La poussée démographique, pourtant prévisible, n'a pas été anticipée par les gouvernements successifs : ce sont bien 280 000 étudiants de plus qu'en 2009 qu'il fallait accueillir à la rentrée 2017, encore 35 000 de plus (dont 19 600 [1] à l'université) à la rentrée 2018.

En parallèle, force est de constater une baisse de l'emploi scientifique : entre 2009 et 2016 c'est à une perte de 7 000 postes de titulaires que les universités ont été confrontées (dont 774 postes d'enseignants-chercheurs entre 2014 et 2016). Les universités ont donc été donc contraintes de recourir massivement au recrutement de contractuel.le.s pour faire face à la hausse du nombre d'étudiant.e.s.

HARO SUR «ADMISSION POST BAC».

Le manque dramatique de volonté politique pour améliorer l'accueil et augmenter le nombre de places dans l'enseignement supérieur, et singulièrement à l'Université, a créé un véritable goulet d'étranglement alors que le nombre des bachelier/ière.s augmentait. Au cœur du système, APB était un outil dont le paramétrage posait régulièrement problème d'autant plus qu'il changeait pour partie tous les ans. APB n'était pas satisfaisant.

Le proverbe est bien connu : qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage. Un premier « scandale » émergea dans les médias : le tirage au sort. Le ministère, suivi bientôt par l'ensemble de la presse, pointa du doigt APB dont les initiales désignent désormais l'injustice faite aux futur.e.s étudiant.e.s.

Le bruit médiatique recouvre le véritable problème : pour certaines formations, les demandes excèdent le nombre de places. Le deuxième « scandale », les bachelier/ière.s sans affectation à la rentrée, est donc avant tout une conséquence du manque de moyens alloués à l'Université. Qu'importe, d'APB, le « débat » se déplace vers la réussite des étudiant.e.s en premier cycle et, sans surprise, la sélection à l'entrée de l'université apparaît comme LA solution.

LA PSALMODIE LANCINANTE DES 60%

Dans l'édition du Monde du 22 août 2017, la ministre sort donc l'argument définitif, le taux d'échec en première année, 60 %. Toute discussion sur l'Université est désormais ramenée à ce chiffre, brandi pour démontrer l'échec, non plus des étudiant.e.s mais du système universitaire dans son ensemble. La maladie et le malade étant désignés, il ne reste plus qu'à appliquer le remède : la sélection, mot que le ministère n'emploie pas, préférant recourir à une formule écran, « les prérequis ».

PARCOURSUP : UN SYSTEME OPAQUE, INJUSTE, DISCRIMINANT.

Pour rappel, avec l'ancien système d'affectation (APB2017), 85.6% lycéen.nes avaient reçu au moins 1 proposition lors de la PN (Procédure Normale), pour l'ensemble des Bac et pour 57.1% lycéen.nes des cela correspondait à leur 1er vœu. Le tout en 3 jours. D'un algorithme national d'affectation de formations aux lycéens,

le MESRI a mis en place à un algorithme : Parcoursup, affectant des lycéens à des formations. Le paradigme est renversé et Parcoursup se décline en d'autant d'algorithmes locaux qu'il y a de formations puisque désormais ce sont les formations qui choisissent leurs futurs étudiants. Parcoursup est opaque parce que ni les lycéens, ni leurs familles, ni leurs enseignants de lycée n'ont connaissance des critères ou algorithmes locaux mis en place pour déterminer l'ordre des dossiers.

Mardi 22 mai 2018, le couperet est tombé : 400 000 lycéen.ne.s, en pleine révision du baccalauréat n'ont obtenu aucune réponse positive concernant leur affectation à la prochaine rentrée. Ils devront attendre jusqu'à la rentrée les désistements de leurs camarades pour espérer obtenir un « oui » ou un « oui si » sur l'une de leurs demandes. Pour les 400 000 autres, rien ne permet de dire que les réponses positives satisfont leurs préférences. Cette réalité humaine est d'une violence inadmissible : il est insupportable qu'un gouvernement puisse se satisfaire d'une telle situation, dans laquelle il porte une lourde responsabilité.

Contribution de Pierre Chantelot

[1] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136394/inscription-des-nouveaux-bacheliers-entrant-en-premiere-annee-a-l-universite-en-2018-2019.html>

La CDC (caisse des dépôts et Consignations), établissement bancaire public de l'Etat, a été le paquebot financier de l'Etat et a accompagné la reconstruction d'après-guerre et la croissance des 30 glorieuses, notamment avec la construction massive de logements sociaux puisque, jusqu'à présent, les HLM étaient financés par la transformation de prêts long terme sur 30 à 40 ans depuis l'épargne populaire des Livret A, avec une centralisation de 65% auprès de la CDC.

La CDC prête aussi aux collectivités locales : bâtiments publics, sportifs, culturels, techniques (station épuration, déchèteries ...) équipement numérique, voirie, transport ferroviaires et TER, hôpitaux publics et cliniques privés, EHPAD publics et privés, Université collèges et lycées, bâtiments scolaires. La CDC a aussi financé toute la politique de la ville bien avant l'ANRU, et aussi avec l'ANRU.

La Caisse des dépôts est un des principaux investisseurs de long terme dans des infrastructures d'intérêt général du pays : canaux, port, numérique, énergie en prenant des prises de participation en capital dans des partenariats publics privés ou dans des Sociétés d'économie mixte (SEM).

La CDC est aussi gestionnaire de 44 régimes publics de retraites dont

les plus importants (personnels des hôpitaux et de la santé, des collectivités locales (CNRACL, IRCANTEC, RAFFP...). La CDC s'occupe de la trésorerie des institutionnels (organismes HLM ...) par sa partie bancaire.

Cet établissement est donc un acteur incontournable du développement du pays, avec une grosse puissance financière qui suscite hélas des appétits féroces de la part du secteur privé, mais aussi de l'Etat, tenté de puiser dans ses fonds propres. Pour info, la CDC a sauvé le système bancaire en 2008 en recapitalisant de grandes banques privées françaises. Avec l'arrivée de Macron, ce sont tous les fondamentaux de l'intervention financière publique qui sont remis en cause.

Avec la loi PACTE de fin 2018, le statut public est remis en cause :

- Disparition du Caissier Général, comptable public et garant des fonds propres de la CDC, pour le 1/01/2020! La CDC se soumet désormais au contrôle de l'autorité prudentielle des marchés comme n'importe quelle banque,
- Fin du contrôle de la CDC par la cour des Comptes.

Le risque est le pillage organisé des fonds propres et du résultat chaque année de la CDC par l'Etat, la loi PACTE l'autorisant à fixer chaque

année ce qui lui revient. Ainsi, la garantie d'indépendance de la CDC vole en éclat : l'institution est désormais aux ordres de la politique de Bercy.

Le coeur même de la CDC, la Direction des Fonds d'Epargne, est devenue en mai 2018 « la banque des territoires ». La démarche client, appliquée avec zèle par les personnels fonctionnaire et de droit privé sous l'injonction des ressources humaines, est très vite apparue vis-à-vis des bailleurs HLM et des emprunteurs que sont les maries, régions, départements, SVU, SIVOM et SEM en tous genres...

La loi ELAN d'octobre 2018 sur le logement pousse en parallèle les organismes à fusionner pour devenir plus importants, à vendre un objectif de 11 000 logements HLM en 2019 (soi-disant pour dégager de la trésorerie et construire à nouveau).

C'est une mentalité totalement nouvelle qui apparait pour les personnels, avec une démarche de rentabilité autour des prêts structurels du pays. Le SNUP CDC FSU dénonce cette financiarisation à outrance des prêts qui a de moins en moins en moins à voir avec l'intérêt général.

Pour le SNUP CDC FSU
Marie Claire GABANO

« L'HUMANITÉ », le journal fondé par Jaurès en 1904 est en cessation de paiements. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le pluralisme de la presse. « Alors que les quotidiens nationaux se sont placés un à un sous la tutelle majoritaire de géants économiques [...] avec les incertitudes que cela comporte sur leur ligne éditoriale, le journal l'Humanité a souhaité rester indépendant afin de défendre une ligne éditoriale sans concession aux puissances politiques et économiques. Après France-Soir en 2011

et La Tribune et 2012, la disparition d'un nouveau quotidien national porterait un coup fatal au pluralisme de la presse [...] C'est le moment, pour le gouvernement, de mettre en pratique tous ses arguments sur la liberté de la presse dans notre pays »¹.

« LA CROIX », « CHARLIE HEBDO » « LE CANARD ENCHAÎNÉ » « MÉDIAPART » « L'HUMANITÉ » ... rares sont les médias indépendants des puissances d'argent ...

Parce que demain il sera trop tard, la FSU 78, décidée à emboîter le pas à

d'autres syndicalistes² mobilisés pour sauver « l'HUMA », invite ses adhérents à participer à la souscription lancée par le journal³.

1. Déclaration d'Info'Com-CGT et du SIPC-CGT
2. par exemple, l'appel d'Olivier Mateu, secrétaire de l'UD CGT 13, « donnons une journée de salaire à l'Huma »,
3. <https://www.donssep.caissedesdepots.fr/?journal=huma>



8 MARS

JOURNÉE DE LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

19 MARS

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET INTERSYNDICALE